

Certifié exécutoire :



Envoyé en préfecture le 06/06/2019
Reçu en préfecture le 06/06/2019
Affiché le 07 JUN 2019
ID : 084-200040681-20190529-DP_2019_66-AU

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2019-66 : Marché public de prestations de services _ Conteneurisation et collectes des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan _ Lot 3 : Collecte des ordures ménagères résiduelles, des recyclables secs hors verre, des cartons et des encombrants, lavage des bacs et des conteneurs _ Avenant 1

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2016-28 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2016, donnant délégation au Président, pour la durée de son mandat, pour agir, selon la liste de l'article L. 2122-22, et notamment pour *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

Vu la décision du Président n°2018-104 du 12 novembre 2018, attribuant le marché public de prestations de services relatif à la conteneurisation et collectes des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan _ lot 3 : Collecte des ordures ménagères résiduelles, des recyclables secs hors verre, des cartons et des encombrants, lavage des bacs et des conteneurs, à l'entreprise Société Méditerranéenne de Nettoyement SAS - BP 25133 - 34073 Montpellier Cedex 3,

CONSIDERANT l'acte spécial portant déclaration de sous-traitance de l'entreprise Société Méditerranéenne de Nettoyement SAS, confiant à l'entreprise APA PROPRETE, sise ZI Les Serres à La Roche de Glun (26600), la prestation lavage des conteneurs enterrés et semi-enterrés à effectuer en juin 2019, pour un montant de 1 300€HT soit 1 560 €TTC,

CONSIDERANT que cet acte porte acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'acte spécial portant déclaration de sous-traitance de l'entreprise Société Méditerranéenne de Nettoyement SAS, BP 25133 - 34073 Montpellier Cedex 3, à l'entreprise APA PROPRETE, sise ZI Les Serres à La Roche de Glun (26600) valant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement, portant sur la prestation lavage des conteneurs enterrés et semi-enterrés à effectuer en juin 2019, pour un montant total de 1 300€HT soit 1 560 €TTC,

Article 3 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 4 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréa le 06/06/2019
Le Président,
Patrick ADRIEN

